

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 04 avril 2025 décide :

ACTE ADMINISTRATIF <i>Acte 40-2025</i>	DELIBERATION POUR AVIS
	Subvention à l'association des Etudiants Juristes de la Loire (AEJDL) de la Faculté de Droit.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative à la subvention à l'association des Etudiants Juristes de la Loire (AEJDL) de la Faculté de Droit.

Document annexé.

A Saint Etienne le 07 avril 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 35
QUORUM : 18

REPRESENTES : 06

PRESENTS : 14

POUR : 20

CONTRE : 00

ABST : 0

DEMANDES DE SUBVENTIONS ETUDIANTES

Présentées lors du conseil de faculté du 24 mars 2025

Association des Etudiants Juristes de la Loire -AEJDL

1 - Financement d'un projet

Voyage institutionnel pour 24 étudiants qui s'est déroulé du 13 au 18 Janvier 2025 à la Haye, considérée comme l'un des berceaux du Droit International cette destination est fort enrichissante pour les étudiants leur permettant de pouvoir compléter leur formation en droit par une analyse des institutions et des différents lieux juridiques.

Ci-dessous tableau récapitulatif des dépenses

Objet	Montant TTC/étudiant	Montant global TTC
Hébergement	82,50 euros	Taxe séjour 252 euros 1980,00 euros
Petit déjeuner	15,00 euros	360,00 euros
Bus AR	71,81 euros	1723,44 euros
Transport en commun	16,60 euros	398,40 euros
Activité Oranje Hotel prison	10,00 euros	240,00 euros
Activité Palais de la paix	2,50 euros	60,00 euros
Coût total	198,41 euros	4761,84 euros
Subvention demandée Faculté de droit		2380,92 euros (Correspondant à la moitié du voyage)